

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Marilyne Girard-Allard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/18e378338790c59c94d74153>

Date d'obtention : 2023-09-12 15:27:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que je ne dois dans aucun cas ouvrir les photos et vidéos.

Si comportement malveillant saisir le téléphone et appeler la police sans poser de questions sur l'évènement au jeune.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La manière d'intervenir avec ce genre de situations là.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Voir si c'est un geste malveillant ou impulsif.

Éviter de regarder les photos et vidéos.